CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E169902** **VALABLE JUSQU'AU** **23/01/2027**

ÉDITÉ LE 08/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/07/2017

Raison sociale : 2 AC

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/01/2019

Capital : 30 000

266 AVENUE DAUMESNIL
75012 PARIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS 830 957 692

Siret : 830 957 692 00015

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 214890100160

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010343743604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010343743604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 06 62 36 47 30 **Fax :**

Portable : 06 62 36 47 30

Responsabilité légale :
ALLOUCHE ALEXANDRE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : ste2ac@orange.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 832 596 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3241	Étanchéité liquide (s.e.l.) (Technicité courante)	5	21/09/2022
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	11	09/01/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 08/09/2026 13:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.